



médecin du travail et fausse attestation

Par **rehad**, le **13/07/2019** à **09:17**

Bonjour,rnrnJe suis victime d'une fausse attestation du médecin salarié de mon entreprise qui dit m'avoir reçu en visite médicale ce qui n'est pas vrai. Le DRH a fait signer de fausses attestations au médecin et à l'infirmière du travail alors que je n'ai jamais passé cette visite médicale, laquelle m'a coûté ma place.rnrnJe précise que je suis travailleur handicapé.rnrnQuels recours je puis avoir trois ans après ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **13/07/2019** à **14:13**

bonjour,rnrncela a-t-il un lien avec votre message du 5 juin 2019 relatif à votre travail et du rejet de votre pourvoi en cassation.rnrnsalutations

Par **amajuris**, le **13/07/2019** à **14:20**

bonjour,rnrncela a-t-il un lien avec votre message du 5 juin 2019 relatif à votre travail et du rejet de votre pourvoi en cassation.rnrnsalutationsrnrn

Par **rehad**, le **13/07/2019** à **15:34**

Bonjour,rnrn rnrnEffectivement, j'ai été débouté en cassation à cause de ces fausses preuves, le médecin est salarié de l'entreprise et a subit des pressions du RH, puis-je l'attaquer au

pénal pour cela? c'est grave ce qu'elle a fait une attestation comme quoi elle m'a reçu alors que c'est entièrement faux.rnrnrnrnmerci de votre conseilrnrnrnrnREHAD

Par **amajuris**, le **13/07/2019 à 16:26**

bonjour,rnrnvous pouvez déposer une plainte contre cette personne si vous avez des preuves car si vous êtes débouté par le tribunal, la personne que vous aurez accusé pourra se retourner contre vousrnrnil appartiendra au procureur de la république de décider de l'opportunité des poursuites.rnrnsalutations

Par **BrunoDeprais**, le **14/07/2019 à 08:33**

BonjourrnrnrnPeut être que contacter l'ordre des médecins pourrait être utile.

Par **rehad**, le **14/07/2019 à 09:00**

Bonjour,rnrnrnrnJe vous remercie pour vos réponses, mais quel type de preuves je puis produire, elle a fourni un papier de visite médicale non signé et ensuite un an après elle fournit au tribunal une attestation en disant qu'elle avait oublié de le signer pour ne pas que je puisse me plaindre au médecin inspecteur régional dans les délais, tout cela est machiavélique.rnrnrnrnJe veux bien contacter l'ordre des médecins mais il faut avoir matière et je n'ai que le papier de visite non signé fourni par la partie adverse, alors que j'avais été la rencontrer la veille et elle m'a fait un bulletin de visite signé en marquant à revoir si changement de poste et le lendemain elle prétend que j'ai passé la visite médicale , le rh a fait faire une attestation à la médecin et à l'infirmière, je vous informe qu'ils sont salariés de l'entreprise.rnrnMerci pour votre conseil.rnrnrnrnrehad

Par **morobar**, le **14/07/2019 à 11:08**

Cela me paraît une situation rocambolesque. Les médecins du travail salariés sont peu sensibles aux pressions, du seul fait du déséquilibre rencontré en France dans cette profession.rnrnLes déserts médicaux se rencontrent même en région parisienne.rnrnSelon leur caractère, ils sont plus ou moins sensibles aux situations de certains salariés, ils sont plus ou moins impliqués dans l'analyse et la recherche d'améliorations sur les postes de travail...rnrnMais de là à penser qu'ils sont aux ordres de l'employeur...

Par **rehad**, le **14/07/2019 à 11:19**

Bonjour,rnrnrnrnJe vous remercie de votre réponse, quand on signe que l'on a effectué une

visite médicale et que c'est faux c'est sur que le médecin est au ordres de l'employeur , mais c'est difficile à prouver ils ont réponse à tout lorsque vous avez un RH qui a à faire signer des attestations par ces professionnels qui n'en sont pas, d'ailleurs après mon départ il y a eu deux suicides dans l'entreprise et les gens ont laissés des écrits sur l'employeur et ses méthodesrrnrnlI ya longtemps que je ne suis plus idéaliste de ces professionsrrnrn rnrnRehad